



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE NIELLES-  
LES-BLEQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2020

N° 2020-12-59

L'an deux mil vingt, le 29 décembre, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Nielles-les-Bléquin, sous la présidence de Mme Isabelle LEROY, Maire de Nielles-les-Bléquin, dûment convoqués le 18 décembre 2020.

Etaient présents : Isabelle LEROY, Luc SETAN, Benoît DUCROCQ, Roselyne BODART, REGNIER Jean, Christophe DUFOUR, Jean-Paul PIQUET, Geneviève FORATIER, David WEPIERRE, Pierre WINTER, Joël LEMORT, Dorothee DENEUVILLE, Charlotte MERLIER, Céline CARON,

Excusé : Julien HANNON

Pouvoir donné : Julien HANNON donne pouvoir à Joël LEMORT

Madame le Maire ouvre la séance.

David WEPIERRE est nommé secrétaire de séance

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LARRE

RAPPORTEUR : Isabelle LEROY

Madame le Maire explique l'urgence des travaux à la rue de Larre – Hameau de Larre.

Vu l'état de la de la voirie, des ouvrages doivent être réalisés rapidement.

Les membres du Conseil Municipal donnent pouvoir, à l'unanimité, à Madame le Maire pour toute décision sur le choix de l'entreprise et la signature du devis.

Le montant des dépenses est estimé à : 65 505,00 € H.T

Une demande de subvention est envoyée :

- à la Préfecture - DETR
- au Conseil Départemental - FARDA
- au Conseil Régional – Fonds Spécial de relance et de solidarité avec les territoires

L'Assemblée délibérante approuve, à l'unanimité

- les démarches faites auprès des diverses institutions pour la demande de subvention
- l'approbation des différentes institutions
- la demande d'acompte et le versement (au commencement des travaux)
- la demande de solde à la fin des travaux

Subventions attendues : DETR 20 %

Conseil Départemental : 22, 899 %

Conseil Régional : 30 %

Fonds propres : 27,101 %.

**Coût prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable**

Coût H.T. de l'opération :	<b>65 505,00 €</b>
----------------------------	--------------------

**Plan de financement "Travaux de voirie" - Aménagement de la Rue de Larre –  
Hameau de Larre**

DEPENSES		RESSOURCES		%
<u>Dépenses éligibles</u>	Montant H.T.		Montant	
		Etat - DETR Conseil Général 62 – FARDA :	13101,00 €	20
		40 % de la Subvention plafonnée à 37 500 € - ce qui représente 22,899 % du montant HT des travaux	15 000,00 €	22,899
<u>Travaux d'aménagement de voirie</u>	65 505,00 €	Conseil Régional	19 651,50 €	30
		Sous-total subventions	47 452,50 €	72,899
		<u>Autres</u>		
		Fonds propres	17752 ,50 €	27,101
Sous-total subventionnable	<b>65 505,00 €</b>	Total	<b>65 505,00 €</b>	100

**Echéancier de réalisation**

<u>Date prévisionnelle de début de travaux :</u>	MARS / AVRIL 2021
<u>Date prévisionnelle de fin de travaux :</u>	JUIN 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le plan de financement des travaux, autorisent à l'unanimité Madame le Maire à demander les subventions et acceptent toute subvention accordée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Maire  
Isabelle LEROY

